



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022

N° 2022/04-05

FINANCES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI ONZE AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRESENTS : : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Anne LE LANCHON, représentée par Luisa PAPE

Nathalie MARLIER, représentée par Marie-Hélène WEBER

Jean Baptiste PRINGUEY, représenté par Frédéric LAFFORGUE

Catherine ESTOUP, représentée par Marion COLIN

ABSENTE EXCUSEE :

Clara BIANCO

Dominique NURIT

SECRETARE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022

N° 2022/04-05

FINANCES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur DEWINTRE, Adjoint aux finances et aux commerces de proximités, expose :

Le 07 mars 2022, le Conseil municipal a débattu des grandes orientations budgétaires pour l'année 2022.

Il est invité aujourd'hui à adopter le projet de Budget Primitif 2022 qui reprend ces grandes orientations.

Le rapport joint à l'ordre du jour du Conseil municipal détaille les principales caractéristiques de ce budget 2022, dont les équilibres se déterminent de la manière suivante :

Section de fonctionnement – dépenses :	35 694 699,89 €
Dépenses réelles :	24 349 000,00 €
Dépenses d'ordre :	11 345 699,89 €
Section de fonctionnement – recettes	35 694 699,89 €
Recettes réelles :	35 493 699,89 €
Recettes d'ordre :	201 000,00 €
Section d'investissement - dépenses	35 854 274,31 €
Dépenses réelles :	35 413 274,31 €
Dépenses d'ordre :	441 000,00 €
Section d'investissement - recettes	35 854 274,31 €
Recettes réelles :	24 268 574,42 €
Recettes d'ordre :	11 585 699,89 €

Au total, les sections du Budget primitif 2022 s'équilibrent donc en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	35 694 699,89 €
Section d'investissement :	35 854 274,31 €
Soit un total général de :	71 548 974,20 €

Le Conseil municipal est invité à adopter le Budget primitif 2021 en procédant à un vote par chapitre

Dépenses de fonctionnement :	35 694 699,89 €
011 Charges à caractère général :	5 332 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilé :	14 985 000,00 €
014 Atténuation de produits	1 316 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante :	1 773 000,00 €
66 Charges financières :	618 000,00 €
67 Charges exceptionnelles :	125 000,00 €
022 Dépenses imprévues :	200 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement :	10 345 699,89 €
042 Opérations d'ordre entre sections :	1 000 000,00 €

Suite de la délibération N°2022/04-05

Recettes de fonctionnement :		35 694 699,89 €
013	Atténuation de charges :	300 000,00 €
70	Produits des services, du domaine, ventes :	2 175 000,00 €
73	Impôts et taxes :	23 567 000,00 €
74	Dotations et participations :	4 138 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante :	48 000,00 €
77	Produits exceptionnels :	40 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections :	201 000,00 €
002	Résultat reporté par anticipation :	5 225 699,89 €

Dépenses d'investissement :		35 854 274,31 €
20	Immobilisations incorporelles :	640 521,19 €
204	Subventions d'équipement versées :	1 892 000,00 €
21	Immobilisations corporelles :	3 417 167,62 €
23	Immobilisations en cours :	13 575 836,89 €
27	Autres immobilisations financières :	5 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées :	2 493 766,12 €
020	Dépenses imprévues :	200 000,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	201 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	240 000,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	13 188 982,49 €

Recettes d'investissement :		35 854 274,31 €
13	Subventions d'investissement :	6 147 134,47 €
10	Dotations, fonds divers, réserves :	1 345 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées :	1 756 300,11 €
27	Autres immobilisations financières :	2 400 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé :	9 028 139,84 €
024	Produit des cessions d'immobilisations :	3 592 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement :	10 345 699,89 €
041	Opérations patrimoniales	240 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections :	1 000 000,00 €

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.
La proposition est adoptée à la majorité.**

Pour : 26 - Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON représentée par Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Marie-Hélène WEBER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Marion COLIN, Jean Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.

Suite de la délibération N°2022/04-05

Abstention : 0

Contre : 7- Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE

Aude RUMEAU ne prend pas part au vote pour la ligne 014 Dépenses de fonctionnement : Atténuation de produits

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 11 avril 2022

LE MAIRE



Frédéric AFFORGUE